

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	SÉBASTIEN PROULX
Circonscription :	JEAN-TALON

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Hockey Canada	2 janvier 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Chandail de hockey au nom du ministre portant le logo de Hockey Canada.	
Cadeau offert au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et député de Jean-Talon, lors du match du 2 janvier 2017, dans le cadre du Championnat du monde de hockey junior.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Sébastien Proulx	Date de la déclaration 2017-02-01
--	--